



Pacte  
National  
Emballages  
Plastiques

# Grille d'évaluation pour l'examen des emballages problématiques - **Document de travail**

21 Janvier 2022



## ENGAGEMENT #1

# Elimination des emballages problématiques

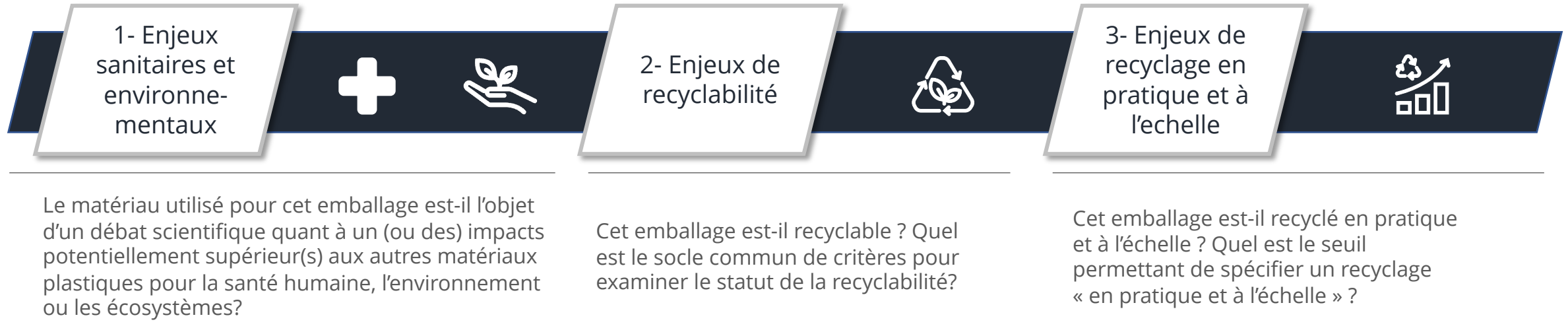
Le Pacte considère un **emballage comme problématique** s'il répond à au moins l'une de ces **trois conditions** :

1. Il est l'objet d'un débat scientifique quant à un impact potentiellement supérieur aux autres matériaux plastiques pour **la santé humaine, l'environnement ou les écosystèmes** ;
2. Il n'est pas considéré comme **recyclable** ou pose question quant à sa recyclabilité;
3. Il n'est pas **recyclé** ou pose question quant à son recyclage **en pratique et à l'échelle**.

Le Pacte a réuni une série de critères dans **une grille d'évaluation** afin de procéder à l'examen des emballages problématiques à partir d'éléments factuels et probants qui doit permettre de statuer sur leurs mises en marché.



Pour les besoins de l'examen des emballages problématiques, le Pacte a développé une grille d'évaluation en regard de 3 catégories d'enjeux:



- Pour chaque enjeu, des **seuils** applicables et des **éléments d'évaluation** (sources d'informations) sont précisés pour chaque critère et permettent de fonder l'examen à partir d'**éléments factuels**.
- Une échelle à **trois niveaux** permet de positionner un emballage problématique en regard de chacun des critères à examiner.
- La grille d'évaluation est un outil **d'aide à la décision**. **Les logiques de décisions proposées** en page 7 pourront être, le cas échéant, accompagnées d'une analyse complémentaire notamment concernant les solutions de substitutions envisageables afin de statuer sur les dispositions à prendre vis-à-vis de la mise en marché.
- Les seuils fixés sur les critères des enjeux de recyclabilité ouvrent la voie à une **définition du Pacte de la recyclabilité d'un emballage plastique** (cf. page 8).



## Critères à évaluer

### Risques sanitaires

Le matériau est-il l'objet d'une vigilance sanitaire particulière de la part des experts scientifiques et/ou des autorités publiques nationales ou internationales?

### Impacts environnementaux de production

Ce matériau fait-il l'objet d'une vigilance particulière de la part des experts ou autorités publiques quant aux impacts environnementaux liés à sa production ?

### Dégradation dans les écosystèmes

Ce matériau est-il l'objet d'une vigilance particulière de la part des experts ou des autorités publiques quant aux impacts liés à sa dégradation dans les écosystèmes ?

## Éléments d'évaluation

- Publications scientifiques et/ou avis de sociétés savantes;
- Avis ou recommandations d'organisations internationales (OMS, EFSA...) notamment concernant les limites en teneurs/migration;
- Décisions d'autorités nationales (y compris dans d'autres pays).

- Publications scientifiques / études environnementales;
- Avis ou recommandations d'organisations internationales (UNEP, ONGs, REACH...);
- Décisions d'autorités nationales (y compris dans d'autres pays).

- Publications scientifiques / études environnementales;
- Avis ou recommandations d'organisations internationales (UNEP, ONGs, REACH...);
- Décisions d'autorités nationales (y compris dans d'autres pays).

## Evaluation du matériau (ou typologie d'emballage) à examiner

Pas de ciblage significatif visant ce matériau vs. les autres plastiques

Un débat contradictoire porte sur un risque accru lié à ce matériau vs. les autres plastiques

Un consensus scientifique se dégage sur un risque accru lié à ce matériau vs. les autres plastiques

Pas de ciblage significatif visant ce matériau vs. les autres plastiques

Un débat contradictoire porte sur un impact plus important de ce matériau vs. les autres plastiques

Un consensus scientifique se dégage sur un impact plus important de ce matériau vs. les autres plastiques

Pas de ciblage significatif visant ce matériau vs. les autres plastiques

Un débat contradictoire porte sur un impact plus important de ce matériau vs. les autres plastiques

Un consensus scientifique se dégage sur un impact plus important de ce matériau vs. les autres plastiques



## Critères à évaluer

### Collecte en pratique et à l'échelle

Est-ce qu'au moins 50% du tonnage de cette typologie d'emballage mise en marché en France est effectivement collecté pour être acheminé vers les centres de tri?

### Tri en pratique et à l'échelle

Est-ce que au moins 50% du tonnage de cette typologie d'emballage entrant dans les centres de tri est effectivement trié (le cas échéant sur-trié et traité) puis agrégé en balles afin d'être recyclé ?

### Existence de capacités de recyclage

Est-ce qu'au moins 50% du tonnage du matériau cible présent dans les emballages triés et agrégés en sortie de centres de tri (ou de centres de sur-tri / traitement) est effectivement régénéré en matière recyclée ?

### Potentiel des débouchés

Dans l'hypothèse où la filière recyclerait 50% des emballages mis en marché, existerait-il aujourd'hui suffisamment de débouchés capables d'absorber la quantité de matière ainsi recyclée?

## Éléments d'évaluation

- Taux de collecte (via éco-organismes) et études sur gestes de tri des consommateurs;
- Extension des consignes de tri et études projectives (par ex « potentiel 3R »);
- Part de consommation nomade / dev. de dispositifs de collecte complémentaires;
- Campagnes de sensibilisation geste de tri.

- Tonnages pris en charge et taux de captage des centres de tri / sur-tri;
- Solutions d'éco-conception optimisant l'efficacité des opérations de tri / sur-tri;
- Solutions technologiques optimisant le rendement des opérations de tri / sur-tri.

- Tonnages pris en charge et taux de régénération des unités de recyclage;
- Solutions d'éco-conception optimisant l'efficacité des opérations de recyclage;
- Solutions technologiques optimisant le rendement « matière » des opérations de recyclage.

- Chiffres / études sur débouchés industriels à date (et potentiels) de la matière recyclée ;
- Pertinence économique et env. de la matière recyclée vs. vierge / alternatives;
- Possibilité du retour alimentaire (EFSA);
- Implications qualité sur la matière recyclée.

## Evaluation du matériau (ou typologie d'emballage) à examiner

OUI,  
c'est déjà le cas

NON, MAIS  
un plan d'action fixe une trajectoire crédible pour atteindre ou dépasser ce seuil d'ici 2025

NON, ET  
pas de plan d'action fixant une trajectoire crédible pour atteindre ce seuil d'ici 2025

OUI,  
c'est déjà le cas

NON, MAIS  
un plan d'action fixe une trajectoire crédible pour atteindre ou dépasser ce seuil d'ici 2025

NON, ET  
pas de plan d'action fixant une trajectoire crédible pour atteindre ce seuil d'ici 2025

OUI,  
c'est déjà le cas

NON, MAIS  
un plan d'action fixe une trajectoire crédible pour atteindre ou dépasser ce seuil d'ici 2025

NON, ET  
pas de plan d'action fixant une trajectoire crédible pour atteindre ce seuil d'ici 2025

OUI,  
Il existe déjà suffisamment de débouchés viables

NON, MAIS  
de nouveaux débouchés viables sont identifiés pour le permettre

NON,  
pas suffisamment de débouchés viables sont identifiés pour le permettre



### Critères à évaluer

#### **Recyclage en pratique et à l'échelle**

Est-ce qu'au moins 30% du tonnage mis en marché en France est effectivement recyclé ?

### Éléments d'évaluation

- Taux de recyclage par matériau / typologie d'emballage (éco-organismes);
- Evaluation des filières par les opérateurs et/ou les consortiums pertinents;
- Données du rapport « Quel potentiel 3R » du MTE.

### Evaluation du matériau (ou typologie d'emballage) à examiner

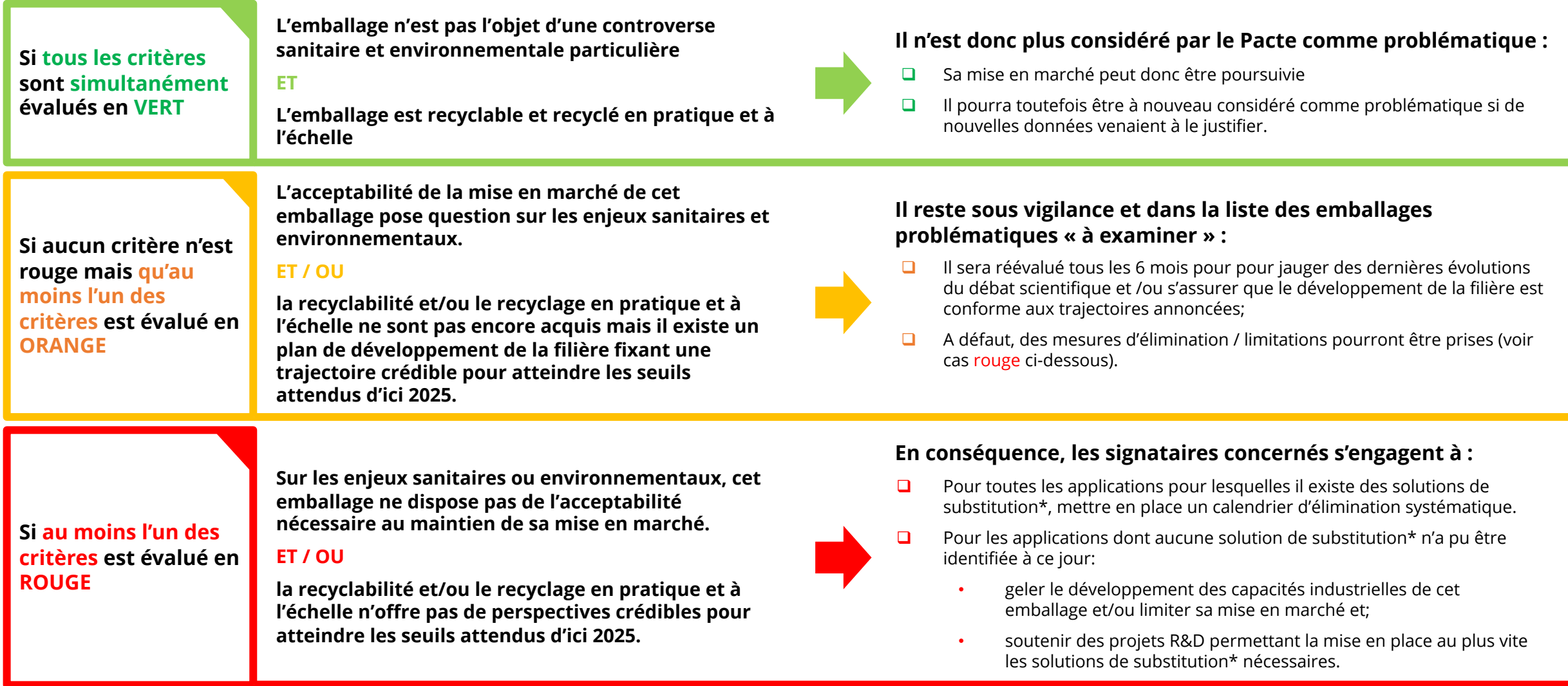
OUI,  
c'est déjà le cas

NON, MAIS  
un plan d'action fixe une trajectoire crédible pour atteindre ou dépasser ce seuil d'ici 2025

NON, ET  
pas de plan d'action fixant une trajectoire crédible pour atteindre ce seuil d'ici 2025

# Logiques de décision

Les logiques proposées constituent des principes directeurs du Pacte mais n'ont pas de caractère systématique. Toutefois, toute déviation par rapport à ces principes devra être étayée par des données et des éléments factuels pour en légitimer le rationnel.



\* Vers des emballages plastiques non problématiques, vers d'autres matériaux que le plastique ou des modèles de vrac ou de réemploi



## Définition du Pacte de la recyclabilité d'un emballage plastique

Le Pacte considère un emballage plastique comme « **recyclable** » s'il remplit **simultanément les 4 critères suivants** :

1. **COLLECTE EN PRATIQUE ET A L'ECHELLE** : qu'au moins 50% du tonnage de cette typologie d'emballage mise en marché en France est effectivement collecté pour être acheminé vers les centres de tri;
2. **TRI EN PRATIQUE ET À L'ÉCHELLE** : au moins 50% du tonnage de cette typologie d'emballage entrant dans les centres de tri est effectivement trié (le cas échéant sur-trié et traité) puis agrégé en balles afin d'être recyclé ;
3. **EXISTENCE DE CAPACITÉS DE RECYCLAGE** : moins 50% du tonnage du matériau cible présent dans les emballages triés et agrégés en sortie de centres de tri (ou de centres de sur-tri / traitement) est effectivement régénéré en matière recyclée ;
4. **POTENTIEL DES DEBOUCHES** : Dans l'hypothèse où la filière recyclerait 50% des emballages mis en marché, il existe aujourd'hui suffisamment de débouchés capables d'absorber la quantité de matière ainsi recyclée?





**Pacte  
National  
Emballages  
Plastiques**

[www.pacte-national-emballages-plastiques.fr](http://www.pacte-national-emballages-plastiques.fr)

rédigé par  **causa  
nova**

*janvier 2022*